PROJET DE LOI

## SÉNAT

le 29 juin 1967.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

## PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs, ouverte à la signature le 17 décembre 1962.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit:

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs, ouverte à la signature le 17 décembre 1962 et dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 juin 1967.

Le Président, Signé : André MÉRIC.

Note. — Voir les documents annexés au numéro 136 (Assemblée Nationale, 3º législature).